

RAPPORT N°203

AU CONSEIL COMMUNAL

Bilan de la législature 2006-2011

Délégués municipaux : La Municipalité *in corpore*

Nyon, le 7 février 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Au terme de la législature 2006-2011, la Municipalité présente ici son bilan.

En 2006, elle indiquait dans ses priorités de législature, sa volonté de « maîtriser le développement du territoire, assurer un cadre de vie convivial, renforcer les liens entre les habitants et valoriser les opportunités économiques. »

A-t-elle réussi ? Quel est son bilan cinq ans plus tard ?

Au cours de cette législature, Nyon a traversé une phase cruciale de son développement : la Municipalité a dû faire face à une forte croissance démographique et au développement des emplois sur son territoire, cela, avec un budget déficitaire qui lui permettait peu de répondre à l'augmentation des charges qui en résultait.

Sur le plan politique, et dans ce contexte d'une forte évolution de la Ville, les positions se sont crispées : les grands projets ne passaient plus. Au lendemain des trois référendums marquants, il était impératif de changer la manière de fonctionner.

Paradoxalement donc, alors que d'autres auraient cherché à marquer leur présence au pouvoir par un grand projet d'infrastructure, la réalisation la plus remarquable de cette Municipalité, son empreinte la plus profonde, est l'avènement d'un nouvel état d'esprit dans la manière de gouverner. Un état d'esprit nouveau a marqué le dialogue et les relations sociales et politiques, par un travail en profondeur d'anticipation (de rattrapage aussi d'un certain retard) pour saisir les enjeux d'une ville en mutation et être prêt à y répondre.

La Municipalité s'est montrée davantage à l'écoute des citoyens, en organisant des soirées d'accueil pour les nouveaux habitants, des séances d'information sur des grands projets, des opportunités de rencontre avec des acteurs importants de la Ville. Ce faisant, tout en respectant les compétences et en améliorant considérablement ses liens avec le Conseil communal, elle a recherché une voie de dialogue avec ces citoyens qui forment, trop souvent, une majorité silencieuse.

Dans le cadre de la démarche COMPANYON, elle a réuni les forces vives de la population sur des thèmes majeurs comme l'identification et l'intégration des habitants à leur ville, l'amélioration de la qualité de la vie, le renforcement des liens entre habitants, entre générations, entre Suisses et Etrangers, le rapprochement des Autorités et des citoyens.

Cette législature marque sans aucun doute un tournant dans la gouvernance publique. Désormais, gérer les affaires municipales revient à entretenir des liens, à créer de la qualité, et non plus seulement à construire des infrastructures. On trouvera dans ce rapport la création d'outils, comme le concept de mobilité urbaine et la réalisation de nombreux projets dans le domaine social, sportif et culturel. Ils ont en commun une orientation claire vers une qualité de vie à maintenir et à développer dans une ville qui croît rapidement.

Élément important aussi d'une prise de conscience survenue en cours de législature : une ville, surtout une ville-centre, ne peut être autonome, sans concertation avec ses voisins. L'intégration de Nyon au sein du Conseil régional, le renforcement de ses relations avec les communes du district, avec d'autres entités intercommunales, régionales ou suprarégionales, sont autant d'aspects qui soulignent cette volonté d'un lien fort.

Signe des temps aussi, et de ce souci de qualité de vie, l'urbanisme, le développement durable, la mobilité et la communication sont des thèmes qui ont également pris leur essor à Nyon. On ne s'étonnera pas que la Municipalité ait créé des postes dans ces domaines, en cours de législature. S'agissant d'urbanisme, la vacance de longue durée au poste de chef du service a heureusement pu être comblée. Néanmoins, pas assez rapidement pour que les nombreux projets émanant de la nouvelle vision du développement urbain de la Ville voient déjà le jour sous cette législature. Ici, un travail considérable a été accompli, mais encore trop peu visible.

Changement de cap aussi dans la prise en compte des domaines de l'énergie et de l'environnement. La perte du monopole en matière énergétique a imposé un nouveau rythme et la prise de conscience nouvelle des clients désirant consommer plus propre a poussé la Municipalité à proposer de nouveaux produits et de nouvelles prestations. Par ailleurs, l'objectif d'obtenir le label Cité de l'Energie oblige les services concernés à travailler d'arrache-pied pour mettre la Ville en phase avec les critères exigeants du label.

L'environnement a également pris une place plus importante dans les réflexions de la Municipalité. Pour maintenir et améliorer la qualité de vie des Nyonnais, la Municipalité a multiplié les actions de sensibilisation comme l'attention portée à la biodiversité dans ses espaces verts et parcs publics, l'encouragement au tri par une gestion plus durable des déchets (tentative qui n'a pas franchi le seuil du Conseil communal) ou encore des Journées consacrées à la mobilité douce.

Une ville en forte croissance fait face à de nombreux défis. Les moyens pour les relever sont limités et doivent être alloués en fonction de choix de priorités et d'arbitrages parfois difficiles. Au cours de cette législature, la Municipalité a concrétisé ses efforts pour maîtriser les charges de fonctionnement de l'administration, jusqu'à terminer sa législature avec le déficit le plus faible inscrit au budget ces dernières années. Elle a aussi mis des priorités dans l'important volume des projets à faire, en a réalisé beaucoup et en a reporté d'autres. En cette fin de législature, des voies encore peu usitées à Nyon de financement des infrastructures ou de gros projets sont explorées et mises en œuvre, comme le droit de superficie accordé à l'UEFA pour la gestion du stade de Colovray ou le partenariat public-privé pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés.

Ce bilan de législature 2011 met en avant les évolutions réalisées par rapport aux objectifs établis dans les priorités de législature 2006. A côté des projets présentés ici, retenus pour leur aspect significatif, l'administration communale a assuré toute la palette des prestations relevant du service public. Celles-ci, suivant la progression de la population, ont été accomplies sans que les dotations en personnel n'aient été adaptées en proportion des nouvelles tâches qui lui ont été dévolues. Elle a répondu aux besoins nouveaux de la population par des actions ponctuelles, temporaires ou pérennes, hors priorités de législature, et donc non répertoriées ici. On trouvera la liste exhaustive de ces projets et réalisations, souvent importants, dans les rapports de gestion publiés chaque année.

On ne saurait passer outre le fait que la Municipalité a fonctionné à six pendant un an. L'absence d'un Syndic jusqu'à fin 2008, avec les incertitudes et l'important travail judiciaire et de communication qu'a nécessité la gestion de cette crise institutionnelle peut expliquer que certains objectifs n'ont pu être atteints aussi rapidement que prévus. Durant toute cette période, les tâches du Syndic ont été assurées par le Vice-Président, qui doit ici être remercié.

Pour le lecteur de ce rapport, précisons que le document rappelle, en italique, les objectifs de la législature dans les termes de 2006. L'état de la réalisation de l'objectif en 2011 est exprimé en-dessous en caractère normal.

Evolution de la commune de Nyon pendant la législature

(Etat au 31 décembre de chaque année)

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
EVOLUTION DE LA COMMUNE					
Population résidante	18'115	18'406	18'559	18'776	18'930
Emplois à Nyon	(2005) 10'005	---	12'024	---	---
Emplois dans l'administration communale (EPT)	278	284	289	285	291
EVOLUTION FINANCIERE					
Budget (en mios)	119,9	131,6	151,2	167,4	165,8
Dette (en mios)	126,8	131,2	141,1	140,8	137,9
Investissements nets (en mios)	24,4	15,5	17,7	16,2	Non calculé
ACTIVITES POLITIQUES					
Préavis et rapports déposés	42	39	24	71	46
Décisions municipales	785	748	808	968	880

2. De la méthode

2.1 Une action durable

*« Après avoir identifié les forces et faiblesses de l'action communale, la Municipalité élaborera un programme d'action permettant de maintenir et développer l'action communale dans la perspective d'un développement soutenable (**Agenda 21 local**).*

Outre cette démarche structurante, le respect des principes de développement durable fera partie intégrante de l'élaboration de tout projet communal. »

En mars 2010, la Municipalité a adopté une stratégie pour le développement durable à déployer sur deux ans. Il s'agit d'un cadre de référence correspondant à un Agenda 21. Ce document comprend trois axes d'actions : la mise en œuvre des projets COMPANYON, celle du Programme Nyon-Energie et une série d'actions complémentaires en matière de politique publique, d'exemplarité de l'administration, et de méthode.

La Municipalité a également mis en place une grille de lecture des projets qui sert de base au chapitre « développement durable » des préavis. Cette grille de lecture facilite l'examen et l'argumentation des projets en fonction de critères de développement durable. Les Services des bâtiments et de l'urbanisme se dotent également d'outils d'évaluation du développement durable pour leurs projets.

Globalement, la notion de développement durable est acquise au sein de l'administration communale. Elle devra encore être mieux utilisée en amont des projets, pour permettre leur éventuelle réorientation en fonction de leurs conséquences en termes de développement durable.

La création du poste de Déléguée à l'Energie et au Développement durable ancre cette volonté de la Municipalité de s'engager en faveur du développement durable. Les missions citées ci-dessus ainsi que les démarches destinées à décrocher le label Cité de l'Energie entre dans le cahier des charges de la Déléguée.

2.2 Communication et participation

*« La Municipalité poursuivra ses efforts pour une **meilleure information et communication** auprès de la population : publication de lettres d'information, exposition et conférences, maintien et développement d'une offre télévisuelle locale, accueil des nouveaux habitants, poursuite des efforts vers une cyberadministration, convivialité des locaux communaux. »*

La communication de la Ville de Nyon a fait un grand bon, suivant en cela l'évolution des outils de communication et la nécessité de professionnalisation de ce domaine. Les progrès sont notables sur tous les points, y compris sur la communication interne de la Municipalité avec ses collaborateurs, grâce à la mise sur pied d'un intranet entièrement conçu à l'interne avec des logiciels libres et gratuits.

En comparaison avec d'autres villes vaudoises, la Ville de Nyon dispose d'un pôle fort en communication (création du poste de chargé-e de communication, engagement d'une webmaster). Ses outils de communication se sont développés en conséquence, avec un site internet complètement repensé, construit comme un portail d'information complet sur Nyon, et favorisant l'interaction entre population et élus. La Ville dispose également d'un profil Facebook, en prolongement de son site internet officiel.

Concernant la cyberadministration, la Ville a une participation technique au projet du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) pour la mise en place d'un programme d'action de cyberadministration dans le canton de Vaud. Les premiers formulaires avec paiement et envoi par internet devraient être mis en service en 2011.

Que ce soit par écrit ou par voie électronique, le contact direct avec la Municipalité évolue dans le bon sens. Une procédure interne destinée à assurer des réponses rapides aux citoyens a été mise en place. La gestion électronique du courrier entrant-sortant, introduite au premier semestre 2011, renforcera cette volonté de répondre au plus vite et mieux au courrier adressé par les citoyens.

La Municipalité s'est attachée à développer aussi ses relations médias, auxquelles s'ajoute la diffusion, jusqu'à six fois par année, de sa Lettre d'information.

En mars 2006, NyonRégion Télévision (NRTV) a diffusé pour la première fois des émissions purement locales et s'intéressant au district de Nyon. Les 26 minutes de programme hebdomadaires et vaudoises alors assurés par TVRL ont rapidement passé à plus de 60 minutes dès 2008 et 75 minutes en 2011, toutes centrées sur la Région. NRTV, qui fidélise environ 6'000 téléspectateurs par jour, s'inscrit parmi les chaînes locales les plus regardées et appréciées de Suisse Romande (Etude MisTrend 2010).

Enfin, l'accueil des nouveaux habitants est renforcé par l'organisation, une fois par an, d'une soirée au cours de laquelle les services de la Ville se présentent. Une brochure publiée par un éditeur indépendant (type « cahier pratique ») et des informations utiles à leur intégration leur sont envoyées pendant l'année.

Achevée en cette fin de législature, la rénovation des locaux communaux favorise la création d'un guichet d'accueil plus convivial, qui devrait, à terme, devenir la porte d'entrée unique des citoyens pour obtenir des informations sur toutes les prestations de la Ville.

« La démarche participative COMPANYON est un premier pas vers une association renforcée de la population aux réflexions sur le futur de la Ville. Les résultats de cette démarche fourniront à la Municipalité un certain nombre de pistes pour des actions prioritaires qu'il s'agira d'évaluer et de mettre en œuvre. A l'avenir, ce principe de participation sera intégré à l'élaboration de grands projets de sorte à prendre en compte au plus tôt les avis des personnes concernées. »

La démarche COMPANYON a assurément modelé cette législature. On peut considérer qu'un tiers des projets sont terminés (surtout dans le volet "Intégration pour tous"), dans les deux tiers restants, tous sont en cours même si certains peinent (récolte et valorisation des déchets verts, valorisation du bord du lac, amphithéâtre, patinoire régionale).

Dans l'ensemble, à fin juin 2011 - qui marquera la fin de la démarche COMPANYON - le bilan sera largement positif. La question du maintien d'un groupe consultatif, comme l'a été le groupe VAN (Valoriser les Atouts de Nyon) se pose et sera évaluée par la suite.

Car elle entend bien conserver l'esprit de COMPANYON et poursuivre les démarches de concertation. Au sein de l'administration, le principe commence à être mis en application, à chaque fois que c'est possible. Comme par exemple, dans les projets suivants : UAPE, maison de quartier de la Levratte, Euro 2008, Vy Creuse, Port, Concept de mobilité, Encombrement de l'espace public, Zone 20, renaturation Asse et Cossy. La réalisation de plans de quartier permet également la concertation, comme pour les PQ Stand et Mangette.

Toutefois, une systématique n'est pas encore acquise dans ces démarches, il manque une méthode commune, et parfois peut-être, un accompagnement professionnel. A côté de la volonté de la Municipalité d'intégrer les améliorations apportées par les usagers à des projets en cours de réalisation, une professionnalisation de la démarche participative offrirait des garanties de qualité et de clarté des rôles tout au long du processus. Notamment au Conseil communal, dont le rôle décisionnaire primordial est acquis et intégré dans le processus.

Une dette maîtrisée

« Si la situation financière de la Commune était satisfaisante jusqu'en 2005, elle est plus difficile depuis 2006, et la mise en vigueur du nouveau système de péréquation financière cantonale la pèjore encore.

*» Pour maintenir des finances saines, tout en effectuant les investissements nécessaires, la Municipalité agira donc sur plusieurs leviers : **priorisation des projets**, mise en œuvre ponctuellement de nouveaux modes de financement (**partenariats public-privé**), **optimisation de la gestion des emprunts**, d'un certain nombre d'achats, et de la gestion des véhicules communaux. »*

Durant toute la législature, la Municipalité a été confrontée aux fluctuations de la péréquation financière cantonale et de la facture sociale, deux gros postes à son budget sur lesquels elle n'a pas de prise. De surcroît, la Commune doit assumer les conséquences des transferts de charges du Canton vers les communes dans toute une série de domaines (Accueil de la petite enfance, constructions scolaires, etc.). Malgré cela, elle a fait preuve d'une maîtrise des charges telles que le déficit inscrit à son budget 2011 est le plus faible de la législature (CHF - 1,024 millions).

Pour y parvenir, elle a innové dans les moyens, en lançant une démarche d'économies et de simplification administrative, unique dans ses modalités de mise en œuvre à l'échelle d'une ville de sa taille. Dans ce cadre, les investissements ont été priorisés sur la base des paramètres suivants :

- investir en fonction des possibilités financières actuelles de la Commune
- tenir compte du volume de travail que les services peuvent assumer ;
- focaliser les ressources sur les projets prioritaires ;
- éviter d'engager du temps, de l'argent et des ressources sur des projets qui seront reportés.

La synthèse des études menées en 2010 pour inventorier les investissements, les prioriser, mettre en place de nouveaux modes de financement et revoir les processus de gestion des projets dans le but de renforcer les collaborations interservices est présentée dans le plan d'investissements 2011-2014.

La Municipalité a également ouvert le financement de gros projets à des partenaires privés, sur la base du partenariat public-privé : En sus de deux projets d'immeubles de logements réalisés avec des coopératives et surtout du partenariat avec l'UEFA pour la gestion du centre sportif de Colovray, un projet de PPP a été lancé pour mettre à disposition de la population des appartements protégés. D'autres projets sont à l'étude: Usine à Gaz, Centre multisports, Perdtemps-Usteri, parkings souterrains, etc.

Enfin, la Municipalité a revu sa stratégie en matière de gestion de sa dette. Il a été décidé de contracter des emprunts à court terme de façon à optimiser les coûts de la charge d'intérêts. L'objectif est de réduire les coûts d'emprunts en restructurant la dette, de façon à ce que la part à court terme représente entre 10% et 20% de la dette totale. Par ailleurs, un comité de trésorerie a été mis en place pour formaliser la stratégie de gestion de la dette et la mettre en œuvre. Ce comité de trésorerie est composé du Syndic, de la Municipale en charge des finances et du chef du service des finances.

La dette est nettement inférieure aux prévisions du début de la législature aussi en raison des outils de gestion mis en place pour renforcer le contrôle des coûts de la compétence de la Municipalité (gestion plus stricte des crédits supplémentaires, gestion par enveloppe, priorisation des investissements sur la base du plan d'investissements).

La gestion optimisée des achats est en cours. Une directive pour les achats responsables a été adoptée par la Municipalité en septembre 2010 (véhicules, vêtements, économat, papier, mobilier, produits d'entretien). Enfin, partout où cela a été possible, les achats ont été centralisés en un seul lieu (par ex. les achats informatiques au service informatique) ce qui a permis de renégocier certains contrats.

*« Par ailleurs, la Municipalité continuera à **se mobiliser pour que la facture cantonale (péréquation financière, facture sociale, transfert de charges, ...)** prenne en compte le **caractère de ville-centre de Nyon** et des charges particulières qui y sont liées. »*

L'intervention des représentants de la Municipalité dans les différents groupes de travail mis en place pour piloter ce projet au niveau cantonal et les effets du lobbying activé sur le plan cantonal ont donc contribué à une meilleure prise en considération des spécificités des villes-centres comme Nyon.

La nouvelle péréquation financière a des conséquences favorables sur les finances de la Commune. Cela s'explique principalement par la prise en compte du nombre d'habitants avec une contribution progressive selon l'importance de la population (plus la population est importante, plus le montant en CHF par habitant est élevé).

2.3 Un employeur exemplaire

« La recherche d'exemplarité, si elle doit être présente dans toute action communale, commence par la politique de ressources et relations humaines de "l'entreprise Commune de Nyon". Elle passe par plusieurs actions :

- Permettre aux collaborateurs de **concilier vie privée et vie professionnelle** (flexibilisation du temps de travail, faciliter l'accès à des places de crèche, égalité hommes-femmes). »

L'objectif relatif aux places de crèches n'a pas pu être mis en œuvre, au vu de la pénurie des places. La flexibilisation des temps de travail et l'égalité salariale sont acquises.

- » Moderniser le **statut du personnel** pour l'adapter aux réalités du marché du travail, en particulier en ce qui concerne le système salarial.

La réflexion sur le statut du personnel, suspendue à l'existence d'une Commission du personnel, a repris avec la réactivation de celle-ci. Le travail a bien commencé. Prochaines étapes: élaboration des règlements et négociation. Le principe d'une évaluation des fonctions est admis par la Municipalité. Les services seront consultés. Le travail débute en janvier 2011.

- » Valoriser la **Commission du personnel** pour renforcer le dialogue employeur-employé.

La commission du personnel a été réactivée. Elle a participé aux travaux concernant le statut et organisé le souper du personnel en 2010.

- » Agir en faveur de la **santé** (mise en œuvre d'un règlement sur la fumée et de mesures de sécurité au travail).

L'interdiction de fumer est généralisée dans les bâtiments communaux. Le programme MSST (mesures de santé et de sécurité au travail) fait l'objet d'un audit définitif, après un pré-audit positif. Diverses actions de promotion de la santé sont régulièrement mises en place au sein de l'administration communale.

- » Favoriser **l'insertion dans le monde professionnel** en formant plus d'apprentis et en s'engageant en faveur de personnes en difficulté (formation d'employés de commune, engagement de jeunes en difficulté et de personnes handicapées, travaux d'intérêt général, civilistes). »

L'apprentissage est reconnu et apprécié : 19 apprentis sont actuellement en cours de formation au sein de l'administration communale (XX en 2006). Depuis peu, la Ville intègre aussi des maturants (jeunes en maturité professionnelle), civilistes et stagiaires (jeunes en formation universitaire). Elle est en lien avec l'OSEO et IPT pour accueillir des personnes pour des stages ; enfin, quelques personnes handicapées sont intégrées dans des services.

2.4 Une ville dans une région

« La Municipalité est soucieuse de développer la ville de Nyon en harmonie avec son environnement et de profiter des synergies résultant de **collaborations intercommunales efficaces**.

» Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la mobilité, la Municipalité poursuivra les collaborations existantes à travers le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, le plan directeur du district de Nyon et l'agglomération franco-valdo-genevoise.

» Elle poursuivra et renforcera également les collaborations existantes dans les domaines de la promotion économique et touristique, du sport, de la petite enfance, des énergies, de la gestion des déchets et de l'assainissement, des pompiers. »

La Ville de Nyon a adhéré en 2009 au Conseil régional. Le Syndic et des Municipaux se répartissent la représentation de la ville dans les différentes instances de Régionyon, soit le CODIR, soit le Conseil intercommunal ou encore des groupes de travail (ceux-ci, avec la participation également de quelques chefs de service et responsables d'office).

A côté de sa participation aux travaux de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, cette intégration s'est révélé une évidence pour tous les projets ressortant de la mobilité, de l'urbanisme et du tourisme. Dans ces domaines, la collaboration des services de l'administration communale avec les organes de la région a été intense, tant il est vrai que la complexité des thèmes relatif aux transports, aux routes, au développement économique, urbain et paysager, pour ne citer que ceux-là, dépasse parfois la capacité d'une seule commune à les résoudre.

L'intégration dans Régionyon est clairement un « plus » en matière de culture (remise lors d'une même cérémonie des Prix artistiques de la Région et de la Ville, création d'un Mérite régional) et de sport (Fête du sport commune, répertoire régional des infrastructures sportives). Avec le sport, la Ville est intégrée dans les Joutes sportives du District. La mise en place d'une taxe de séjour harmonisée dans tout le district permet d'accroître les moyens, et les actions, de Nyon Région Tourisme. Marketing, communication et notoriété en sortent notablement renforcés.

Nyon a aussi adhéré à la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et aussi au groupe de travail des délégués culturels de Lausanne, Renens, Vevey, qui a pris position au sujet de l'avant-projet de loi sur la promotion de la culture (LPC) et de l'avant projet de loi sur la protection du patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

En matière d'eau, du gaz, de l'électricité et du téléseuil, des collaborations régionales sont la norme et s'intensifient en vue d'économies d'échelle et d'amélioration des prestations.

Nyon est membre de l'Union des villes suisses, du Groupe des villes vaudoises, du Groupe des villes de Suisse romande. Elle a participé aux Assises transfrontalières. La Ville a également adhéré à l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Enfin, la Municipalité a développé des rencontres bilatérales avec toutes les municipalités voisines (St-Cergue, Trélex, Crans, Rolle, Gland, Duillier, Signy, Coppet) et au-delà (Morges et Yverdon).

3. Un environnement de qualité pour une ville où il fait bon vivre

3.1 Des espaces publics attractifs

*« Une ville à vivre donne envie à ses habitants de **flâner, de jouer, de se rencontrer**. Pour y parvenir la Municipalité veut :*

- *Mettre en œuvre une vision urbaine des **espaces verts** : aménager nos parcs pour tous (par exemple, places de jeux pour enfants de tous âges, cheminements facilités, animations culturelles "au vert"), réaliser des plantages par quartier plutôt que des jardins familiaux, favoriser la nature en ville, poursuivre le sentier du Boiron. »*

L'inauguration, en mai 2008, du Jardin de la Duchesse, est la partie visible du travail accompli dans ce domaine. Espèces fleuries, arbres fruitiers et vigne du District donnent concrètement vie au concept de nature en ville.

Autre touche de vert dans la ville, le cimetière de Nyon fait figure de réalisation exemplaire, tant du point de vue architectural de son centre funéraire que du point de vue écologique.

Le parc du Conservatoire de musique est également réservé au public. L'achat d'une sculpture et la mise à disposition de la Villa Niedermeyer au Conservatoire et à l'Association Niedermeyer garantit au parc sa vocation dédiée aux arts et à la musique.

Enfin, la Municipalité traite ses espaces verts selon les principes de l'entretien différencié depuis longtemps. A la clé, la préservation de faune et flore intéressantes du point de vue de la biodiversité, comme devrait le montrer un inventaire lancé en fin de législature.

Des plantages ont été réalisés à Bourgogne et des jardins potagers sont créés avec les écoles. Plusieurs places de jeux ont également été réalisées.

- *» Réaliser des **places et des rues** conviviales et accessibles pour tous les âges (mobiliers urbains, fontaines comme lieux de rencontre par exemple, éclairage public).*

La Municipalité a créé un Groupe « Espaces publics » (GEP), chargé de réfléchir au moyen de répondre à cet objectif. Son fonctionnement doit encore être défini mais son objectif est déjà fixé : présenter un concept « Espace public » d'ici 2011.

- *» Porter une attention particulière à la qualité des **infrastructures routières** : favoriser la circulation en sites propres et conviviaux, développer les revêtements phonoabsorbants, végétaliser autant que possible les abords des rues.*

Le concept des aménagements des voies de circulation destinés à l'ensemble des usagers (véhicules, vélos, piétons) est actuellement menée en deux étapes :

- Définition du gabarit "mobilité";
- Définition de l'aménagement

La végétalisation des abords de rues et bermes centrales est réalisée aux pont Morand, Parkings de Clémenty et Perdtemps et aussi, mais de manière éphémère, à la route du Stand et à la zone 20 (nord de la Gare).

- *» Participer, en tant que propriétaire et bâtisseur (écoles, salles, temple, ...), à la **qualité architecturale** de la ville. »*

Les projets d'importance font l'objet de concours d'architecture ou d'appel d'offres avec un concept architectural. Exemples : Centre d'exploitation de routes et voirie à l'Asse et Centre multisports à Colovray (concours) et Locaux communaux et le Temple (AO).

3.2 Une ville de quartiers

3.2.1 Assurer la mixité au Nord de la ville

*« La ville se développe aujourd'hui essentiellement dans sa partie Nord. La Municipalité veut en faire un espace **plus vivant en renforçant la mixité des activités** grâce à des espaces destinés aux entreprises, aux commerces, aux logements et aux loisirs. La réalisation du plan de quartier Petite Prairie sera une opportunité à saisir dans ce sens.*

La vacance de longue durée à la tête du Service de l'urbanisme a été un frein certain à la réalisation de cet objectif. Cela a permis à la Municipalité de cibler ses recherches, et d'engager une personne dotée de ce souci d'un développement à l'échelle humaine de la Ville. Une nouvelle image de l'urbanisation de Nyon a pu être présentée en 2010 au Conseil communal, laquelle inclut la préservation d'espaces pour les petits commerces et les loisirs dans les plans de quartier. S'agissant plus précisément de Petite Prairie, les procédures juridiques s'étant

achevées en septembre 2010, les premiers immeubles ont été mis à l'enquête en octobre 2010. Tout proche, sera créé un très grand parc de verdure, au Reposoir.

» *La Municipalité assurera également la **mixité sociale et intergénérationnelle** dans les quartiers en encourageant le développement de logements en location, de logements à loyers abordables, ainsi que le développement et la rénovation de logements protégés pour les aînés.*

Cet objectif est pratiquement réalisé, par plusieurs moyens : l'aide individuelle au logement, entrée en vigueur en avril 2010, est une aide à la personne pour que celle-ci puisse garder son appartement lorsque le loyer pèse trop lourdement sur le budget. Elle complète l'aide à la pierre, soit des subventions apportées à la construction de logements (24 à Bourgogne Sud et 10 à la Promenade du Jura) ; la Municipalité a également mis en œuvre une nouvelle stratégie de construction, destinée à garantir des loyers bas par la suite. Cette nouvelle orientation consiste à octroyer des droits de superficie à des Coopératives d'habitation sur des parcelles qu'elle possède, qui se chargent de réaliser sur les parcelles des immeubles de logements à loyer abordables. A fin 2010, la Municipalité signait une convention avec la Société coopérative PrimaVesta pour la réalisation de 51 appartements protégés à la route des Tattes d'Oie. En 2010 également, elle ouvrait la voie à la réalisation d'un quartier durable (éco-quartier) dans le secteur du Stand par un concours ouvert aux coopératives d'habitation, concours remporté par la CoDHa, Coopérative d'habitation de Genève. Cet éco-quartier pourrait sortir de terre, si tout va bien, en 2013.

Enfin, la Municipalité entend imposer un taux de 25% de logements d'utilité publique dans les futurs quartiers, afin de corriger la situation actuelle préoccupante.

Ces éléments sont contenus dans le rapport « Objectif logement » accepté par le Conseil communal en novembre 2010.

3.2.2 Densité et qualité pour un centre dynamique

« *Nyon est un centre urbain régional. Pour remplir cette fonction elle a besoin d'un centre-ville attractif qui offre à la population l'ensemble des services, commerces et prestations qu'elle s'attend à trouver dans une ville.*

» *Des projets sont prévus de longue date, la Municipalité s'engagera pour réaliser les **plans de quartier Morâche** (logements, emplois, parc public), **Martinet** (logements, emplois, commerces) et **Perdtemps-Usteri** (salle de congrès, espaces culturels et associatifs, hôtel, Place Perdtemps en place publique), dans la perspective de densifier le centre-ville en garantissant l'**exemplarité de ces plans de quartier** sur le plan écologique, ainsi que des espaces publics de qualité. »*

Les plans de quartier sont réalisés et une information a été donnée au Conseil communal sur le projet Perdtemps-Usteri. Plusieurs études ont réaffirmé l'intérêt et l'importance pour une ville comme Nyon de disposer d'un centre de congrès et séminaires et d'une infrastructure hôtelière adaptée. Par ailleurs, la réalisation d'un tel programme d'infrastructure à son emplacement initial étant toujours pertinente, la Municipalité a décidé de relancer le projet en lançant un concours ouvert aux investisseurs. Au moment de la rédaction de ce rapport, le résultat du concours était inconnu.

3.2.3 Délassement et loisir au bord du lac

« *La Municipalité relancera le dossier de réaménagement des rives du lac. Il s'agit de valoriser la magnifique espace de **Rive-Est**, de rendre les **quais** plus attractifs, de réaménager le **port** et de revaloriser la **Plage des Trois Jetées** et son environnement immédiat. »*

Hormis la construction de jeux et un soutien à l'Association des Bains des Trois-Jetées pour l'animation de la plage, l'aménagement des quais et du port ont été reportés dans le cadre de la priorisation des investissements. Néanmoins, les études sont en cours pour le réaménagement du port.

L'installation de la patinoire mobile en hiver et du Beach Sport en été rendent toutefois la jetée plus attractive toute l'année.

3.3 Vers une mobilité durable

« La création d'un **poste de délégué à la mobilité** constitue le premier pas de la Municipalité vers un engagement renforcé dans le sens d'une mobilité durable. Plusieurs pistes seront suivies pour concrétiser cet engagement au cours de la législature :

- » *Développer une carte générale des possibilités de déplacements.*

En plus de la création de l'Office de la mobilité et du slogan « Nyon l'esprit mobile », le concept de mobilité urbaine, adopté par la Municipalité en août 2010, est le point fort de cette législature. Ce concept va largement au-delà d'une carte générale des déplacements. Il fixe pour les 20 années à venir une vision politique stratégique et cohérente de la planification et de la gestion des différents modes de déplacements sur le territoire nyonnais. Il propose, après un état des lieux et des objectifs pour tous les moyens de déplacements, les diverses mesures à prendre.

- » *Favoriser la **mobilité douce** : aménagements des rues avec circulations en sites propres conviviaux, zones de sécurité autour des écoles, parkings deux roues ; création et aménagement de zones piétonnes,*

Le Concept de mobilité urbaine permet d'identifier les cheminements piétonniers et la hiérarchisation du réseau routier.

- » *Développer un **plan mobilité pour l'administration communale** et inciter les entreprises à mettre en œuvre des politiques novatrices*

Le plan de mobilité de la ville de Nyon mis en place dès 2007 avec 33 mesures incitatives, reçoit en 2009 le Prix Mobilité d'entreprise du canton de Vaud ! L'office développe les contacts avec les principales entreprises de la ville (UEFA, GHOL) pour les encourager et les soutenir dans l'élaboration de leurs propres plans mobilité d'entreprise.

- » *Réaliser et aménager les **infrastructures routières** liées au développement de la ville (RDU, Route Suisse désengorgement du centre-ville).*

S'agissant de la RDU, la phase de projet de la première voie est bien engagée à Nyon ; la Ville est active dans le cadre du programme de mise en œuvre de la RDU, au sein du SDAN.

- » *Développer la liaison ferroviaire **Nyon-St Cergue** et les **P&Rail**.*

Le schéma directeur du NStM est finalisé ; lancement en 2010 du chantier 4 du SDAN pour régler la question des Parkings périphériques

- » *Améliorer l'offre de **transports publics**.*

Avec la région, le concept des transports publics a abouti en 2010 ; lancement des études en 2010-2011 pour une mise en œuvre à fin 2012.

- » *Intégrer Nyon dans les **communautés tarifaires***

C'est fait ! Depuis le 12 décembre 2010, Nyon est intégrée à la communauté tarifaire vaudoise Mobilis. L'étape suivante sera de fondre les deux communautés, genevoise et vaudoise, en une seule entité.

- *Gérer les **taxis** pour une offre de qualité : mise en œuvre du nouveau règlement, réalisation d'une nouvelle station côté Nord de la Gare, développement de la collaboration par un partenariat public-privé.*

Le nouveau règlement est en vigueur et le premier bilan positif.

Jusqu'alors, la mobilité était un thème partagé entre différents services de l'administration communale : travaux et environnement, urbanisme, police... Face à la complexité de l'enjeu, à la croissance attendue des déplacements en véhicules motorisés et à la nécessité de préserver la qualité de vie nyonnaise, la Municipalité a su prendre les mesures qui s'imposaient. Elle s'est dotée de compétences propres en mobilité (dans une proportion modeste puisque les trois personnes qui travaillent à l'Office représentent moins de deux EPT) collaborant avec les autres services, mais aussi avec les instances régionales et cantonales.

De ce fait, tant à l'interne qu'à l'externe, l'Office de la mobilité fait office de partenaire pour traiter toutes les questions de mobilité (que ce soit avec l'APEN, l'association de parents d'élèves pour développer des pédibus ou la région pour discuter du Nyon St-Cergue et des parkings périphériques dans le cadre du SDAN – Schéma directeur de l'Agglo Nyon) et développer au sein de la population une meilleure connaissance des formes de mobilité douce en organisant, par exemple, la Journée du Vélo.

Des points cités plus haut, seul celui de la Route Suisse n'a pas connu d'avancement.

La mobilité reste un enjeu majeur pour la ville de Nyon. La Municipalité est présente dans tous les groupes de travail du Conseil régional, notamment celui qui traite du développement de la RDU (Route de desserte urbaine), réalisation importante pour désengorger le centre-ville.

3.4 Un engagement clair pour la protection de l'environnement

*« La Municipalité poursuivra ses efforts pour **encourager la réduction de la production des déchets et le tri** en suivant plusieurs axes d'action : information, sensibilisation et éducation de la population par diverses actions et en collaboration avec différents partenaires, mise en œuvre d'une taxe déchets respectant le principe du pollueur-payeur, réalisation d'une nouvelle déchetterie intercommunale plus facile d'accès et plus attractive, adaptation du mobilier urbain au tri des déchets (poubelles permettant le tri, politique anti-mégots).*

La Municipalité a traité tous ces points en un, au sein d'un Concept de gestion et de valorisation des déchets (préavis n°122) qui proposait un renforcement des collectes sélectives (déchets verts, papier, nouvelle déchetterie) et un financement selon le principe de causalité: le projet a été refusé par le Conseil communal. Elle a présenté le projet de construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à l'Asse (préavis n°193) en novembre 2010 au Conseil communal. Une information et une sensibilisation à la gestion des déchets est faite régulièrement, par le biais d'une Newsletter Environnement et d'un blog sur internet, consacré à l'environnement.

*» Dans le domaine de la gestion des eaux usées, la Municipalité favorisera les relations intercommunales pour **optimiser l'usage de la STEP**.*

La Municipalité a fait la proposition d'une entente intercommunale entre les communes de l'AEB, Chéserey, Gingins et Prangins, qui devrait se réaliser d'ici juin 2011.

*» Dans le domaine des énergies, la recherche d'exemplarité passera par l'encouragement des énergies renouvelables, la création d'un plan directeur de l'énergie pour une utilisation plus rationnelle, et l'obtention du **label cité de l'énergie**.*

En septembre 2009 la Municipalité a adopté le Programme Nyon-Energie, qui fait office de plan directeur de l'énergie. Avec sa vision « Consommer moins – produire plus de renouvelable », il propose d'agir dans quatre domaines d'intervention :

- **développement territorial** : la question énergétique est intégrée à l'état des plans de quartiers, comme c'est le cas pour Colovray, Stand, Martinet, pour ne citer que ceux-là. Des exigences énergétiques sont également intégrées dans les constructions nouvelles effectuées pour la Ville, comme l'immeuble d'appartements protégés aux Tattes d'Oie ;
- **efficacité des bâtiments communaux** : un préavis intégrant cette préoccupation est déposé en janvier 2011 au Conseil communal (préavis no 199). Il s'agit de réviser l'entier du parc immobilier de la Ville pour en mesurer l'efficacité énergétique et réaliser, à l'aide de travaux pas forcément grands, des améliorations qui permettront une économie équivalente à la consommation de 50 ménages nyonnais ;
- **approvisionnement en énergie/eau et gestion des déchets/eaux usées** : Une étude pour l'augmentation de la production d'électricité à la STEP-Rive est réalisée. En ce qui concerne l'éclairage public, l'éclairage de fêtes, ses installations de chauffage, la Ville utilise des équipements économes en énergie. Elle encourage la production de chaleur et d'énergie propre, ainsi que les économies d'énergie, chez les privés, par des aides financières ou le rachat de l'électricité produite ;
- **mobilité** : la création de la zone 20 au nord de la Gare, la réalisation d'une zone 30 à la Colombière, la pose de bornes pour vélos et scooters électriques, ainsi que la réalisation de cheminements piétonniers sont les avancées notables de ce point, contenus dans le Concept de mobilité urbaine.

Des Lettres d'informations tous publics et des Journées de l'énergie et de la mobilité destinées à l'ensemble de la population, ainsi qu'une directive interne à l'administration communale sur les achats responsables complètent la réalisation du Programme Nyon-Energie.

L'établissement d'un concept énergétique communal, la mise en œuvre du PGA, un nouveau système de tarification des eaux usées, la valorisation des toits communaux pour la production solaire sont, notamment, des points qui ont favorablement évolués sans être encore à bout touchant. Le concept énergétique communal ou urbain poursuit son développement.

Des projets comme le calcul des indicateurs du Programme Nyon-Energie et du bilan énergétique, la sensibilisation des locataires des immeubles du patrimoine financier, la valorisation de la chaleur produite et d'augmentation de la production de biogaz à la STEP-Asse, la Centrale de chauffage à distance de Petite-Prairie ou encore la sensibilisation à la réduction de consommation d'électricité et de gaz à travers des indications sur les factures figurent parmi les projets reportés ou abandonnés, faute de temps, de ressources ou de rentabilité.

» *Dans le cadre de la réfection et de la construction de bâtiments communaux, la Municipalité s'efforcera d'atteindre le **standard Minergie** et privilégiera les matériaux de construction respectant les principes du développement durable, en particulier le bois certifié.*

Inaugurée en avril 2010, l'UAPE Le Cèdre Magique répond à tous ces critères. Le bâtiment est labellisé Minergie-Eco.

» *Par ailleurs, elle cherchera l'**exemplarité écologique et sociale** lors de l'établissement de futurs plans de quartier.*

La planification des quartiers tend de plus en plus à intégrer les différents aspects importants pour un développement durable dès le début des processus. Notons, par exemple, les études en cours pour Marens-Couchant, Martinet, Mangettes, Colovray, Stand. Un nouvel outil permettant une approche systématique, appelé Sméo Quartier, a été testé sur le quartier du Martinet en cours de planification. L'expérience acquise permettra le développement et l'application systématique d'un outil simplifié correspondant aux besoins de l'administration nyonnaise.

Sur le plan social, et dans la mesure de ses prérogatives, la Municipalité a veillé à préserver la mixité la mixité sociale par la création de maison de quartier. Elle a manifesté sa volonté de réserver des logements à prix abordable dans tous projets de construction, comme elle l'a indiqué dans son document « Objectif logement ».

» *Enfin, la Municipalité **gérera les domaines communaux de montagne dans le sens d'un développement durable** en assurant l'adduction d'eau dans les pâturages de sorte à favoriser la pâture et la biodiversité, en gérant de manière durable le patrimoine forestier et en valorisant le bois de chauffage.* »

Cet objectif a été entièrement réalisé au cours de la législature : des étangs ont été créés pour récolter l'eau de pluie et alimenter des bassins abreuvoir. Ainsi le bétail, en se déplaçant pour aller se désaltérer, piétine les lisières et évite ainsi que la forêt n'envahisse le pâturage.

Les forêts sont labellisées et exploitées dans le respect du développement durable.

D'autre part, la Commune de Nyon a adhéré, à part entière, à l'association intercommunale du couvert à copeaux de bois de Trélex où une partie de son bois est fourni.

Nyon, avec la région, a déposé sa candidature auprès de la Confédération pour une adhésion au futur Parc Naturel Régional.

4. Bien vivre ensemble

4.1 Consolider nos acquis avec nos partenaires

4.1.1 Une culture vivante qui favorise les contacts

« La Ville de Nyon a la chance de bénéficier de grands événements qui rythment l'année culturelle nyonnaise (Paléo, Visions du Réel, FAR°). Tout en reconnaissant l'importance de ces manifestations, la Municipalité mettra l'accent sur le maintien d'une culture vivante dynamique complémentaire. Elle veut :

- **Consolider les acquis**, en particulier l'Usine à gaz et le Conservatoire de l'Ouest Vaudois.

La Municipalité a signé une convention de subventionnement avec l'Usine à gaz et L'Elastique citrique. Concernant le Conservatoire de l'Ouest vaudois, un financement conjoint avec RégioNyon de la subvention à l'élève nyonnais est introduit dès 2010.

- » **Susciter et créer des événements ou des offres novateurs.**

Ici, la Municipalité a changé de paradigme durant cette législature: elle ne souhaite plus créer des événements mais soutenir la création d'événements. Ainsi, deux manifestations sont désormais chapeautées chacune par une association : la Fête de la Musique et la manifestation dédiée au jeune public "En mai, fais ce qu'il te plaît !". La Ville soutient financièrement et logistiquement par ailleurs des manifestations mises sur pied par des tiers, comme "Pleine lune en duo", soirées musicales dans la cour du Château (de 2007 à 2010), et Les Hivernales, festival rock d'hiver (première édition en février 2010).

- » **Faciliter les rencontres entre les habitants grâce à des partenaires institutionnels plus interactifs, la création d'un lieu de rencontre culturel interdisciplinaire comprenant également une médiathèque, la création de lieux de répétition pour les jeunes.**

Les bibliothèques et les Musées ont un programme d'animations riches. La Ville a également ouvert le Canyon à l'ADAC (Association des Arts créatifs) qui propose divers cours de tous types à l'ensemble de la population.

» *La culture, ce sont aussi des lieux à valoriser. Les priorités de cette législature vont à la réalisation de la première étape de mise en valeur de l'**amphithéâtre** (protection du mur et ouverture de l'espace au public); à une valorisation complémentaire du futur **centre de congrès de Perdtemps-Usteri**, de l'**Aula de Nyon-Marens** et de l'espace culturel prévu dans le **plan de quartier Vy-Creuse-Usine à gaz**; à la valorisation de la **Grenette** comme espace d'exposition, d'information et d'animation et à la réfection du **temple**. »*

Amphithéâtre : une possibilité de débloquer le projet émerge en cette fin de législature, en le cantonnant sur la parcelle communale sans empiéter sur les parcelles voisines. Un mandat a été confié à l'auteur du projet « Jules » - projet de valorisation de l'espace - dans ce sens à fin 2010.

Centre de congrès Perdtemps-Usteri, Aula de Nyon-Marens, Usine à gaz: une étude sur les salles de spectacles à Nyon, menée en 2009, a confirmé la complémentarité des projets de construction d'une salle de congrès/spectacles à Perdtemps/Usteri, d'une deuxième salle de spectacle à l'Usine à gaz et de la rénovation de l'Aula de Nyon-Marens. Suite à ce rapport, une rénovation légère de l'Aula de Nyon-Marens a été réalisée au début de l'année 2010 et la salle a été rebaptisée Théâtre de Marens. Le PQ Vy-Creuse - Usine à gaz, comprenant la possibilité de réaliser une deuxième salle de spectacle, a été adopté par le Conseil communal en février 2010 pour entrer en vigueur en novembre 2010. Une étude pour la réalisation de cette salle et son financement par un PPP (Partenariat public-privé) est en cours. En ce qui concerne Perdtemps/Usteri, un nouveau processus a été imaginé pour relancer le dossier, avec l'organisation d'un concours d'investisseurs, d'un concours d'architecture, puis l'établissement du plan de quartier selon les résultats de ces concours.

Grenette : le projet a été reporté, l'aménagement de ce lieu ayant été refusé par le Conseil communal (refus du préavis no 49 en mars 2008).

Temple : un diagnostic complet du Temple a été réalisé, qui a abouti à une demande de crédit d'étude pour sa restauration.

4.1.2 Soutenir le dynamisme des activités sportives

« *La vie sportive de Nyon offre de multiples activités grâce à l'engagement des diverses sociétés locales. La Commune soutiendra les efforts des sociétés en jouant un rôle de **moteur, d'aiguillon et de coordination pour l'ensemble des activités sportives** nyonnaises.*

Le départ à la retraite du chef de l'Office des sports, écoles et cultes, en 2009, a offert l'opportunité à la Municipalité de repenser l'organisation de cet office en Office des sports et des manifestations. Ce changement important, avec une redéfinition des missions encore à affiner, place la Ville en bonne voie de consolider cet objectif. Déjà, dans le cadre du renforcement de la collaboration avec la Commission régionale des sports, un inventaire des infrastructures sportives a été réalisé, de même qu'une Fête du sport régionale est organisée à Nyon en grande partie. La Commission du sport est consultée plus systématiquement. Et des rencontres semestrielles ont lieu avec l'Association des sociétés sportives nyonnaises (ASSN).

» *Le maintien de la dynamique sportive passe aussi par la mise à disposition de plus de salles et d'espaces pour les activités des sociétés. Dans ce contexte la construction de la **halle multisports à Colovray** figure parmi les priorités, de même qu'une gestion optimale des infrastructures sportives à disposition (informatisation des réservations, collaboration régionale.)*

La Municipalité, après avoir retiré un premier préavis sur le sujet, a présenté un nouveau concept non plus de halle, mais de Centre multisports et d'activités génératrices de recettes (modèle du partenariat public-privé) qui permettront de diminuer l'investissement pour la Commune.

» *La Municipalité développera les activités déjà engagées pour favoriser l'accès au **sport pour tous** (patinoire en hiver, sports de plage en été, sport pour les aînés, parcours de Nordic Walking).* »

Tous les projets susmentionnés ont été réalisés.

4.1.3 Une politique de subventionnement plus proactive

« *La Commune soutient de nombreuses associations et sociétés locales dans les domaines culturels, sportifs et sociaux. La Municipalité souhaite mettre en œuvre une politique plus proactive et plus structurée en matière de subvention, qui lui permette de **renforcer la dimension partenariale de ses relations avec ces sociétés.*** »

En cours de législature, la Municipalité a signé des Conventions de subventionnement avec quelques associations subventionnées importantes de la Ville. Le principe à l'origine de ces Conventions est de préciser les droits et les devoirs de chaque partie à la Convention. Ainsi, l'Usine à gaz, L'Elastique citrique, Visions du Réel, la Fanfare municipale, le Hockey Club Nyon (pour l'exploitation de la patinoire), le Conservatoire de l'Ouest vaudois et l'Association Niedermeyer se voient garantir des subventions, en échange de prestations pour la population nyonnaise.

La constitution d'une Fondation pour les arts et la culture (FAC), en 2010, marque aussi un engagement des entreprises et particuliers de la Ville en faveur de la culture, puisque la dotation du capital de CHF 200'000.- à laquelle ils ont participé, a pour but d'aider au financement de projets culturels à Nyon en complément des subventions communales.

En sport, un nouveau système de subvention est mis sur pied, corollaire à une augmentation de 50% des subventions aux sociétés sportives. Et dans le domaine social, 97% des subventions sont couvertes par des conventions.

Enfin, la Municipalité a resserré ses liens avec les acteurs culturels de la Ville de Nyon en les invitant à une réception, au Musée romain, en mars 2010. Elle apparaît aussi plus clairement depuis 2009 comme co-organisateur, avec l'Union des sociétés nyonnaises, du traditionnel Apéritif des Présidents, auquel sont invités tous les présidents des quelques 220 sociétés locales nyonnaises.

4.2 Intégration pour tous

« *La Municipalité s'engage dans la création, petit à petit, de **maisons de quartiers** dans chacun des quartiers de la ville. Ces espaces offriront des lieux de rencontre et d'activités pour les différents groupes cibles dans une perspective de renforcement des liens sociaux indispensables au bien vivre ensemble.*

La Maison de quartier à la Levratte est ouverte depuis août 2008, celle de la Redoute (gérée par association d'habitants) depuis 2010. L'opération « Quartiers Solidaires » est bien lancée. Globalement, la Municipalité a adopté le principe de réaction positive à toute proposition visant à renforcer les liens sociaux qui émergerait dans les quartiers.

» *Pour la plupart des familles, qualité de vie rime avec la possibilité de concilier vie privée et vie professionnelle. La Municipalité les soutiendra dans ce sens en construisant une **nouvelle Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)** au Nord de la ville, en **harmonisant les horaires scolaires primaires**, en étudiant les possibilités d'**élargir l'accueil matinal des élèves** et en appliquant un **tarif d'accueil plus abordable dans les crèches.***

Cet objectif est entièrement réalisé : l'UAPE du Cèdre magique offre 48 places depuis janvier 2010 à l'école du Couchant et les Classes Tartines s'étendent à la promenade du Jura ; les horaires sont harmonisés dès l'année scolaire 2010 – 2011 et un accueil du matin est offert à l'école de La Paix dès la rentrée scolaire 2010-2011, après ceux du Couchant et du Centre-Ville. Enfin, la politique tarifaire harmonisée depuis le 1^{er} janvier 2009 est reconnue comme exemplaire par une étude comparative de l'IDHEAP sur l'ensemble des réseaux d'accueil du canton de Vaud. Le rabais fratries dégressif est introduit depuis le 1^{er} janvier 2010.

» *La création, en 2005, d'un service communal des affaires sociales entièrement dédié au renforcement de l'intégration de tous les groupes de la population, permettra une **série d'actions** à l'attention des **adolescents** (développement des activités du CAJN, développement de l'accueil parascolaire, prévention de la violence), des **jeunes adultes** (intégration au marché du travail), des **ânés** (accueil annuel des jeunes retraités, réalisation d'appartements protégés, lutte contre l'isolement des personnes du 4^{ème} âge), et des **habitants de nationalité étrangère** (cours de langue, commission consultative des étrangers).* »

Indéniablement, le rattachement d'un Service dédié aux affaires sociales (SAS) au sein de l'administration communale, a permis de remplir toutes les conditions fixées dans cet objectif (hormis l'intégration des jeunes adultes dans le marché du travail, qui relève de compétences cantonales).

Le Service conduit des actions seul, par exemple, en renforçant l'attractivité du CANYON pour les jeunes. Il est l'interlocuteur de partenaires institutionnels pour développer des actions ciblées, comme Caritas, la Croix-Rouge ou Pro Senectute, cette dernière étant partenaire de l'action « Quartiers solidaires » lancée en 2008. Il est aussi à l'origine de la création d'organes pouvant traiter de thématiques sur la durée, comme l'intégration, prise en charge par la CISEN, Commission Consultative d'Intégration Suisses-Etrangers de Nyon créée en 2009.

Au final, ce Service a su capter les évolutions sociales de la population nyonnaise et trouver les moyens d'y répondre. Devenu SASEJ en 2010 pour englober les nouvelles compétences en éducation et jeunesse qui lui ont été rattachées, il a aidé la Municipalité à déployer des actions qui ont porté leurs fruits auprès des familles, des enfants et des jeunes, des étrangers et des ânés de la commune.

4.3 Assumer le rôle communal dans le domaine scolaire

« *La Municipalité créera, en collaboration avec les partenaires concernés, les **conseils d'établissements** qui permettront d'organiser au mieux la vie des écoles et les activités parascolaires.*

Le Conseil d'établissement scolaire Nyon-Prangins (préavis No 166) a été adopté par le Conseil communal à l'automne 2010. Sa mise en œuvre est prévue après les élections 2011.

» *Par ailleurs, la Municipalité poursuivra la **rénovation des écoles** entamée ces dernières années (Nyon-Marens, Ecole du centre-ville, Nyon-Rocher) et assurera que tous les élèves aient accès à **Internet à l'école**.* »

Les travaux de rénovation, de rafraîchissement et d'assainissement dans les écoles ont été assurés dans la mesure des nécessités et des moyens financiers. Il faut relever qu'une part significative des investissements réalisés durant la législature l'a été dans les écoles.

Depuis 2008, tous les écoliers nyonnais ont accès à l'internet.

4.4 Une gestion moderne de la sécurité des biens et des personnes

« La Municipalité s'engagera pour le maintien d'une **police de proximité**, au service d'une population qu'elle connaît, qui fasse respecter les lois en usant de la force si besoin mais en opérant aussi de manière préventive. Le maintien de cette police de proximité exige de :

- Moderniser son organisation pour aller vers une plus grande **collaboration intercommunale** qui permette de bénéficier des synergies et d'allier les forces.
- **Rénover et moderniser le poste de police** pour assurer la sécurité au sein des locaux et un accueil de qualité.

Afin de garder une police municipale de proximité axée sur le service aux citoyens, la Municipalité s'est fortement engagée, dans le cadre de la votation sur la réforme policière vaudoise qui a eu lieu en septembre 2009, en faveur du projet de police coordonnée (contre la police unique). Les électeurs ont confirmé cette volonté, puisque 60% d'entre eux ont voté le maintien des polices municipales, montrant par là leur attachement à une police proche des citoyens. La Municipalité participe de près aux travaux de mise en œuvre de la réforme policière.

Elle poursuit l'intensification de sa collaboration avec Prangins et reste ouverte aux autres communes de la région.

La rénovation des locaux de police, place du Château 10, est complète depuis 2010.

» La Municipalité travaillera également à :

- Renforcer la **collaboration intercommunale en matière de service du feu;**
- **Mettre en phase la protection civile avec les risques actuels**, sanitaires en particulier, et cherchera à mieux valoriser ses compétences et ses ressources lors de l'organisation de manifestations. »

La Ville est le siège, depuis janvier 2008, du SDIS NYON REGION (Service de défense incendie et de secours), devenu CRDIS en 2010 (Centre Régional de défense incendie et de secours), ceci en ayant signé une collaboration avec les communes de Crans-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins et Signy-Avenex.

Depuis l'adoption en 2010 de la nouvelle Loi sur le service de défense incendie et de secours (LSDIS) et de son règlement d'application, les discussions vont bon train avec les 18 communes concernées par cette régionalisation pour réaliser une entité commune. Il n'y aura ainsi à terme plus qu'un Centre régional de défense incendie et de secours dirigé par un seul Etat-Major.

Dans le domaine de la Protection civile, les collaborations intercommunales sont également la règle.

5. Valoriser les opportunités économiques

5.1 Vers une politique économique structurée

« Nyon se trouve au cœur d'une des régions les plus dynamiques d'Europe. Entre les deux agglomérations de Genève et Lausanne elle doit défendre sa position de centre économique régional.

» Dans ce but la Municipalité veut **élaborer une véritable politique économique pour favoriser l'implantation d'entreprises de qualité** : analyse de la situation et définition de la stratégie, organisation de l'accueil, mesures pour assurer l'ancrage des entreprises (rencontres autorités-entreprises, rencontres des entreprises de La Côte, participation aux événements organisés par les entreprises), mise en valeur des entreprises exemplaires, participation à des actions de promotion exogène. »

Durant la législature, le nombre d'emplois à plein temps à Nyon est passé de 8454 en 2005 à 10'298 en 2008 (années de recensement des entreprises), indicateur de l'évolution économique de notre commune.

De fait, la Ville bénéficie, par sa situation géographique, d'un attrait naturel, qui suffit déjà à lui seul. Néanmoins, la Municipalité est consciente de sa responsabilité dans le domaine du développement économique. Elle a mis en place des contacts avec les entreprises déjà ou nouvellement installées (envoi d'un courrier d'accueil systématique, approche pour discuter de plans de mobilité interne, etc) et conserve cet objectif dans le cadre de la prochaine législature.

Concernant les actions de promotion exogènes (participation au Mipim à Cannes), la Municipalité a renoncé aux dépenses représentées par ces actions, vu l'attrait naturel de la Ville et les fortes demandes des entreprises intéressées par notre région.

5.2 Valoriser le potentiel touristique

« Le secteur touristique est loin d'être négligeable pour l'économie de Nyon. Le potentiel de ce secteur sera développé en collaboration avec la région : établissement d'un **contrat de prestation avec Nyon Région Tourisme**, réalisation d'un **hôtel et d'une salle de congrès à Perdtemps**, étude de la création d'un **camping** dans la région et d'une **auberge de jeunesse**, valorisation de nos **forêts et alpages comme lieux de balade** (réalisation d'un sentier didactique, mise en valeur des produits des alpages). »

L'objectif est atteint pour ce qui concerne la Convention avec NRT et les études sur la création d'infrastructures d'hébergement pour jeunes touristes. Il se poursuit pour le reste. S'agissant de la valorisation de nos alpages, une étude, en collaboration avec la région, est en cours pour installer un local de vente des produits d'alpage. La fabrication du fromage d'alpage des Fruitières a obtenu l'AOC. Et un autre fromage, baptisé « le tonneau », actuellement fabriqué, est prometteur.

5.3 Soutenir le commerce au centre-ville

« Un centre-ville dynamique, pourvu d'une offre commerciale riche et variée, dans un environnement qui invite à la flânerie est aussi un atout indéniable pour la ville, son économie et ses habitants. La Municipalité étudiera, en étroite collaboration avec les commerçants, les **moyens nécessaires à assurer ce dynamisme** (animations, mobilier urbain, rez-de-chaussée, commerçants, ...). »

Dans l'attente du concept sur les espaces publics du Groupe du même nom, des projets ont été menés pour favoriser le dynamisme du centre-ville. En partenariat avec Nyon Région Tourisme (NRT), comme le concours de la plus belle terrasse de café ou restaurant. Certains projets verront le jour en 2011, comme l'aménagement de la Place du Midi (devant le centre commercial La Combe). D'autres sont moins visibles, comme la refonte de la tarification du parking Perdtemps pour favoriser un tournus des places libres. Le règlement sur le nouvel horaire des commerces en ville de Nyon, adopté en décembre 2010, devrait aussi favoriser l'animation du centre-ville dans le sens émis dans cet objectif. L'adoption de ce règlement couronne aussi une évolution positive des relations de la Municipalité avec la Société industrielle et commerciale (SIC).

5.4 Des SI prêts pour la libéralisation des marchés des énergies

« Dans le contexte de libéralisation des marchés des énergies la Municipalité veut positionner les Services industriels avec pour objectif de continuer à **offrir un service public de qualité**. Elle agira pour :

- **Maintenir un réseau de transport d'énergie de qualité.**
- **Développer des partenariats** avec des entités adoptant des valeurs de service public en vue d'offres communes et/ou d'économies d'échelle.
- **Valoriser le facteur de proximité** en renforçant la visibilité (portes ouvertes, journée des consommateurs) et en facilitant les contacts avec les clients.
- **Améliorer l'offre de produits et de services** (produits verts, chauffage au bois de nos montagnes, bilans énergétiques, contracting, extension du réseau de gaz à la région).
- **Rechercher des sources de production d'énergie renouvelable, les utiliser, les acheter.** »

Les Services industriels se sont fortement préparés pour la libéralisation des marchés, en se dotant de compétences commerciales propres, notamment en marketing, qui débordent du cadre d'un service public mais sont cohérents avec les exigences du marché de l'énergie. Pour affronter à armes égales la concurrence, et bien sûr servir au mieux les Nyonnais, il faut aussi un réseau de transport d'énergie de qualité : des renforcements et des extensions importantes sont faites ou étudiées au vu de la croissance de la population et de la demande en énergie (2^e point d'alimentation électrique, transformation de la Longeraie, 2^e PDC du réseau de gaz, planification d'un nouveau réservoir). De même, des partenariats avec divers acteurs suisses dans les domaines de l'énergie ont été conclus : ils permettent à la fois un approvisionnement intéressant économiquement, et un partage des coûts pour de gros projets d'études de production électrique ou de chaleur (études en cours pour des éoliennes, géothermie profonde sur la Côte, extension réseau gaz Terre Sainte),...

Les Services industriels ont parallèlement augmenté leur offre en produits verts, avec la gamme « Nyon Vitale ». Fleuron de l'offre en énergie verte de la Ville, « Nyon Vitale Vert » est approvisionné à partir d'énergie hydraulique écologique et de nouvelles énergies renouvelables dont un minimum de 2,5% provient de nouvelles installations exploitant le solaire, l'éolien ou la biomasse, en Suisse.

Une nouvelle offre en gaz naturel carburant a été aussi mise à disposition des clients, dont l'Administration communale qui compte un parc important de véhicules à gaz.

6. Conclusion

Un grand travail a été accompli au cours de cette législature. Les résultats ne sont pas forcément visibles dans l'immédiat. Certains projets ont été réalisés et peuvent faire la fierté des habitants, d'autres ont été reportés.

Dans ses choix, la Municipalité assure qu'elle a toujours eu soin de mettre en avant les besoins des Nyonnaises et des Nyonnais.

Elle a aussi resserré ses liens avec le Conseil communal, en mettant à jour toute sa communication avec les Conseillers. Au cours de cette législature, il a été répondu aux 29 motions, 19 postulats et 37 interpellations déposées pendant la législature, parmi lesquelles certaines dataient même d'avant 2006 ! Depuis lors, les délais sont respectés.

La Municipalité ne saurait conclure ce rapport sans remercier sincèrement les Présidents et Conseillers communaux qui ont œuvré pendant toute cette législature. Elle salue l'engagement de ses chefs de service et de ses collaboratrices et collaborateurs pour l'ensemble du travail accompli au cours de cette législature, pour le bien commun des Nyonnaises et des Nyonnais.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 203 présentant le bilan de législature de la Municipalité pour la période 2006-2011,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

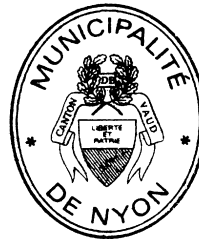
décide : de prendre acte du rapport N° 203 présentant le bilan de législature de la Municipalité pour la période 2006-2011.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



La Secrétaire :

R. Leiggener